

Le mot du Président

Paul-Emmanuel ROY



Lors de la dernière assemblée générale dont l'ordre du jour comprenait la mise en concurrence de l'AREP avec des sociétés de restauration collective, nous avons insisté sur les répercussions majeures que pourrait entraîner ce changement de prestataire : perte du contrôle du fonctionnement de la cantine, perte de la maîtrise du coût des repas s'accompagnant d'une éventuelle baisse de la qualité des repas.

Alain MARTIN-RABAUD vous explique ci-contre que la Mairie nous accorde un délai d'une année supplémentaire et qu'un changement de prestataire ne pourrait intervenir au plus tôt qu'à compter de la rentrée scolaire 1999.

Cette décision est sage et encourageante et nous permet d'entrevoir l'avenir à court terme avec plus d'optimisme. L'AREP gère depuis plus de 20 ans le restaurant scolaire et son partenariat avec la municipalité fonctionne bien. De son côté, la ville manifeste sa volonté de contribuer à une restauration scolaire de qualité, comme en témoignent quelques éléments fondamentaux : la mise à disposition des locaux, la réfection totale de la cuisine en 1994 et une subvention annuelle de fonctionnement forte.

Le service que nous assurons fonctionne à la satisfaction générale des parents. Notre préoccupation majeure demeure la qualité et la diversité des repas, l'hygiène et la sécurité, un environnement favorisant la convivialité ainsi qu'un rapport qualité-prix attractif.

D'autre part, il nous semble important rappeler que près d'un repas sur deux est facturé au prix le plus bas. Dans le contexte actuel de crise, la municipalité est consciente qu'un changement de prestataire aurait des répercussions sur le prix des repas alloués aux familles les plus modestes.

Une des leçons de la dernière assemblée générale est que les parents s'impliquent plus dans l'association, ce qui nous a amenés à créer ce bulletin d'information. Nous vous invitons donc à nous faire part de vos avis, réactions... que nous publierons ici même.

Bonnes vacances à tous et à la rentrée.



L'AREP et sa convention avec la Mairie

Alain MARTIN-RABAUD



Depuis 1981, une convention a été signée entre l'association et la Mairie, qui fixe les règles financières et de fonctionnement entre les deux parties. En particulier, sont précisées les conditions de mise à disposition des locaux par la Mairie (propriétaire des locaux, des équipements, du mobilier...) à l'AREP qui gère la structure, assure la préparation des repas et la surveillance des enfants pendant les repas.

Cette convention, modifiée plusieurs fois pour tenir compte des évolutions tant d'équipement que de la réalité financière du moment, fixe aussi les règles de calcul de la subvention que verse la Mairie à l'association. Rappelons ici que cette subvention représente environ la moitié du budget de fonctionnement de l'AREP, sans compter bien entendu les locaux et l'entretien.

Quel est le devenir de cette convention ?

La loi SAPIN impose aux collectivités locales, entre autres, de mettre en concurrence les services dont le budget dépasse un certain montant.

La Mairie a volontairement traîné pour appliquer cette loi à l'AREP car celle-ci répondait à la satisfaction générale des utilisateurs. Après plusieurs rappels à l'ordre de la cour des comptes régionale, la Mairie a été dans l'obligation de nous mettre en concurrence.

Le risque d'être supplanté par une société de restauration privée est-il réel ?

Soyons réalistes : la Mairie a beaucoup investi dans l'AREP (locaux, cuisine...) et aura donc des réticences à confier tout cet acquis à une société privée. Et la satisfaction quasi générale des parents laisse entrevoir le tollé qu'un changement de prestataire pourrait soulever. Enfin comparons nos coûts : pour un repas servi dans les cantines de Lyon, le coût est de l'ordre de 45 F, la qualité et la fraîcheur des produits laissant à désirer. A l'AREP, le coût d'un repas est de 39 F.

L'ORGANISATION DE L'AREP

GESTION



Mme Odette **MAYSONNAVE** menu et diététique, achats, comptabilité
☎ 04 78 91 34 23

CUISINE



Mme Danielle **VIVIER** cuisinière

Mme Janine **TERREAU** aides-cuisinières
Mme Martine **KACZANOWSKI**

Mme Nicole **JOUBERT** préparation des repas, entretien école **Benoît Bony** ☎ 04 78 91 70 03 (de 12h à 12h45)

Mme Martine **DEAUDON** surveillance, vaisselle

SURVEILLANCE ET ACCOMPAGNEMENT



Ecole maternelle de l'Aventurière

Mme Nathalie **CHARIOT**
Mme Béatrice **LEBLANC**

Ecole primaire Benoît Bony

Mme Christiane **LAPLASSE**
Une institutrice

Ecole maternelle de Jacques Prévert

Mme Nathalie **CHARIOT**
Mme Béatrice **LEBLANC**

Ecole primaire la Tatière

Mme Rosemarie **HARTMANN**
Mme Cécilia **DUARTE**
Mme Martine **DEAUDON**

Ecole maternelle de du Vieux Château

Mme Andrée **PAKULA**
Mme Jocelyne **CHAMAGNE**
Mme Maguy **VARTANIAN**

Ecole primaire du Centre

Mme Anna **TOMAĀC**
Mme Joëlle **FALCON**
Mme Eliane **MOUNIER**

L'AREP et de sa convention avec la Mairie

Suite de la page 1

En fin de compte, la Mairie a fait le choix de ne pas céder le marché au moins disant (le moins cher) mais au mieux disant. La qualité des repas fournis par l'AREP nous laisse un espoir certain de conserver le marché pour quelques années encore. Mais cette mise en concurrence nous obligera à ne pas se relâcher !

Quelle est la procédure et sous quel délai ?

Un appel d'offre va être rédigé par une commission, constituée de conseillers municipaux (obligation légale). Soumis à plusieurs sociétés de restauration collective et à l'AREP, les réponses reçues seront examinées par cette même commission qui proposera au conseil municipal de choisir celui qu'elle aura désigné comme correspondant le mieux aux critères fixés.

L'objectif initial de la Mairie était de désigner le prestataire pour la rentrée scolaire de septembre 98. Mais un délai supplémentaire est accordé jusqu'à celle de septembre 99.

En attendant cette échéance, que faire ?

Pour nous, membres du CA, il est trivial de dire que nous devons préparer une réponse à l'appel d'offre la plus adaptée et la plus convaincante possible. Le départ à la retraite de Mme MAYSONNAVE correspondra à ce moment : à nous de préparer l'AREP à un nouveau challenge.

Pour tous les parents convaincus de la qualité des prestations offertes par l'AREP, il s'agit surtout de nous soutenir dans nos actions et de montrer votre intérêt pour la qualité des repas que nous offrons à nos enfants.



LE NOUVEAU BUREAU DE L'AREP

Président Paul-Emmanuel **ROY**

Vice-président Alain **MARTIN-RABAUD**

Trésorier Hervé **GOLLY**

Trésorier adjoint Alain **VINCENT**

Secrétaire Nathalie **LABASOR**

Secrétaire adjoint François **DESBOIS**